

Fiche conseil d'aide à la décision

date	05/02/2024
réf	2330067
objet	Aménagements en cœur de village

Aménagements en cœur de village



OBJET DE LA DEMANDE

Les élus de la commune d'Escales ont sollicité le CAUE concernant :

- le devenir d'une ancienne remise viticole abandonnée dont la toiture est en partie effondrée à proximité de l'église Saint-Martin (classée au titre des monuments historiques). Le souhait premier de la commune est de démolir ce bâtiment pour améliorer l'espace public autour de l'église et rationaliser le stationnement qui s'effectue aujourd'hui de manière anarchique contre le chevet de l'église ;
- la création d'une petite salle communale ainsi que d'un abribus pour la ligne régionale dans un autre bâtiment communal où se trouve déjà le local de l'agence postale ;
- la création d'un parking paysagé en limite d'urbanisation pour pallier au manque de places de stationnements à l'intérieur du village.

La visite du village a permis de faire un état des lieux des différents espaces de stationnements déjà présents et de constater la nécessité de traiter cette question de manière globale.

De même, le sujet de la remise abandonnée a amené, au cours de la visite, à s'interroger sur l'ensemble de l'îlot comprenant la mairie et l'église.

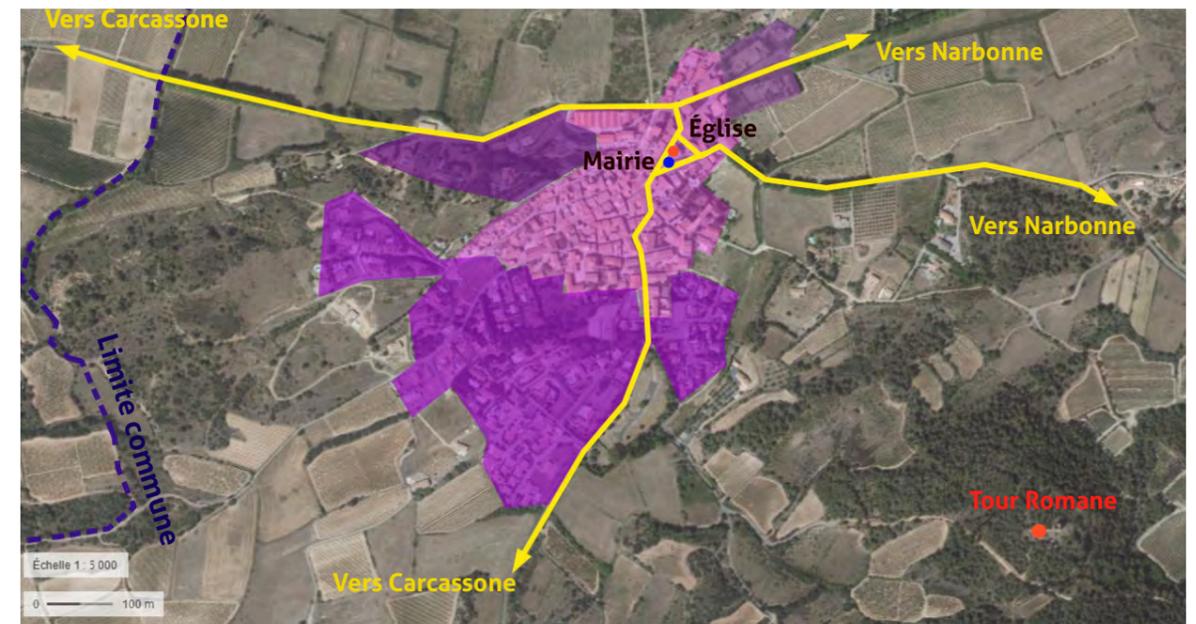
La création de la petite salle communale pose la question des différents équipements de la commune et de leurs différentes capacités d'accueil car cette dernière ne peut pas accueillir le nombre de personnes évoqué par la commune (15 personnes).

CONTEXTE - LE VILLAGE ET SON ENVIRONNEMENT

Escales est une commune rurale du Minervois. Le village prend place sur une colline, il est entouré d'un paysage agricole qualitatif fait de vignobles et de quelques collines boisées.

Le patrimoine architectural de la commune comprend deux immeubles protégés au titre des monuments historiques : l'église Saint-Martin d'Escales et la Tour romane située sur une autre colline à proximité du village.

Habitée par environ 500 habitants, Escales se situe dans l'aire d'attraction de Narbonne et de Carcassonne, les deux villes étant à environ 30 minutes. Lors de la visite, les élus décrivent l'occupation des maisons comme étant majoritairement des résidences principales.

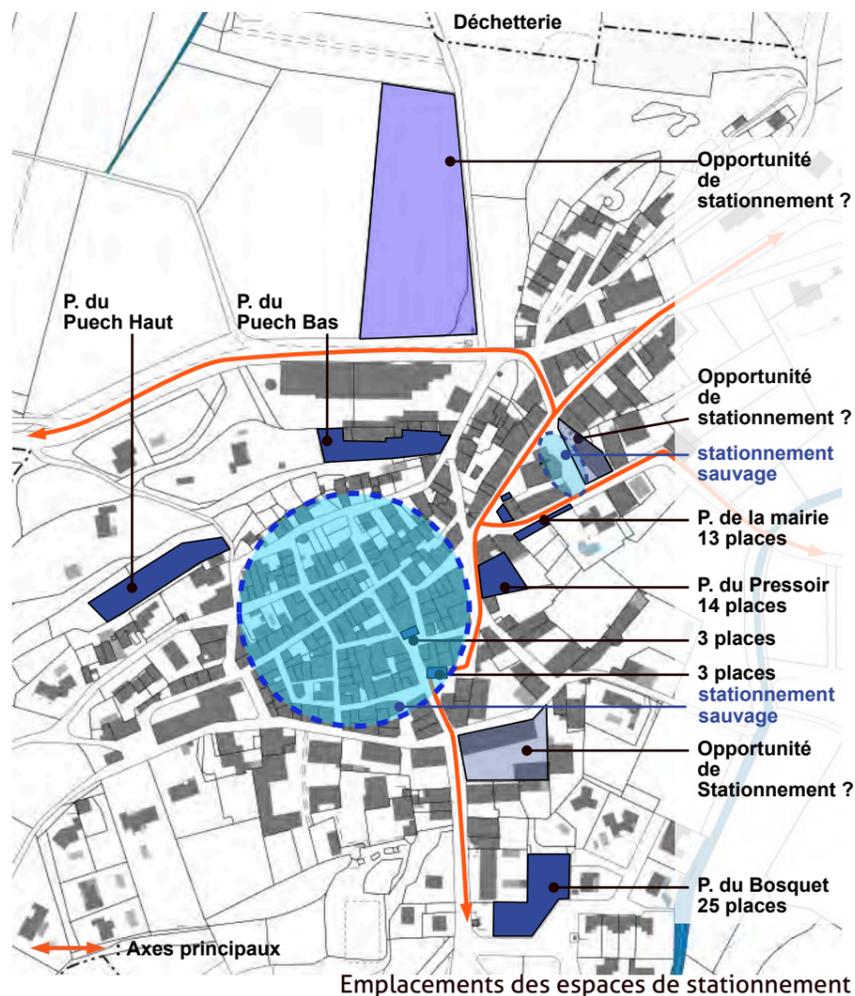


Vue depuis l'entrée du village



Vue depuis le haut du village

DIAGNOSTIC - LES STATIONNEMENTS



LES STATIONNEMENTS SAUVAGES

La visite du centre permet de se rendre compte qu'il existe de nombreuses poches de stationnements à l'intérieur du village mais aussi du stationnement sauvage autour de l'église Saint-Martin et dans certaines ruelles de la partie haute du village. Seul un diagnostic plus précis avec un réel comptage permettrait d'avoir une vision globale de la problématique. Le problème principal du stationnement sauvage concerne le cœur du village : des voitures stationnent en désordre contre le chevet de l'église, nuisant à la perception de l'intérêt patrimonial que représente cette église romane. Ce stationnement anarchique nuit aussi à la circulation et la sécurisation de cette zone.

LES ESPACES DE STATIONNEMENT EXISTANTS

> PARKING DU PUECH HAUT

Situé en partie haute du village, il s'agit d'un espace engravillonné en contrebas d'un mur de soutènement sous des parcelles privées. Il permet actuellement de stationner environ 25 véhicules. Ses dimensions sont idéales (largeur de 10 m environ) pour du stationnement en bataille. Les élus informent que ce parking ainsi que celui du Puech Bas sont pleins en soirée. On peut tout de même noter que le stationnement n'est pas optimal. Les places n'étant pas marquées, les véhicules prennent plus de place que nécessaire. On peut noter aussi que bien que les alentours du parking soient plantés, la parcelle elle-même semble manquer d'un accompagnement végétal permettant d'ombrager les véhicules garés.

> PARKING DU PUECH BAS

Cet espace de stationnement se situe un peu plus bas que celui du Puech Haut mais toujours à proximité immédiate du cœur historique d'Escales. Il s'agit de plusieurs parcelles appartenant à la cave coopérative. L'espace est plus complexe, puisqu'une servitude de passage permet d'atteindre la maison au fond du parking et une autre servitude permet à la commune de l'utiliser comme espace de stationnement. L'espace est aussi en contrebas de maisons du village. On y retrouve le même sol engravillonné. Il apparaît plus complexe d'y garer des véhicules, ceux-ci se garent en créneaux de part et d'autre du parking. Environ 15 véhicules semblent pouvoir s'y garer mais là aussi, les places sont difficilement identifiables.



Parking du Puech Haut



Parking du Puech Bas

> PARKING DU PRESOIR

Très central puisque qu'à proximité du restaurant, de la Poste et de la Mairie, celui-ci permet de garer **14 véhicules**. La mairie souhaite redessiner les places de stationnement (peinture sur enrobé) dans le but d'optimiser cet espace. Des arbres étaient présents sur cet espace mais ils sont morts sûrement à cause de la taille inadéquate des ouvertures dans l'enrobé. Il apparaît important de porter une attention particulière à ce parking puisqu'il est une composante du cœur du village et de ses espaces publics. À noter que cet espace est à proximité immédiate en contrebas de la terrasse du restaurant ainsi que de la placette du Monument aux morts. On peut dès l'étape du diagnostic penser à l'intérêt d'un lien piéton entre cet espace de stationnement et la mairie et envisager un aménagement permettant une certaine qualité et polyvalence de cet espace en lien avec cet ensemble.

> PARKING DE LA MAIRIE/ÉPICERIE

On trouve quelques places (**13 véhicules**) à proximité immédiate de la mairie, du restaurant et de l'épicerie. Les places s'organisent sur le parvis de la mairie et le long de la rue de la Tourette. Ces places bouchent l'accès à la placette de la Fontaine.

> PARKING DU BOSQUET

Ce parking dessert l'école et la salle des fêtes (salle Achille Mir). On peut y garer **25 véhicules**. La mairie ne nous a pas fait part de problème particulier sur cet espace. On peut noter la présence de quelques arbres permettant d'atténuer la surchauffe en été.

LES OPPORTUNITÉS DE STATIONNEMENTS

L'équipe municipale, en cherchant à améliorer son offre de stationnement, a repéré certaines zones qui pourraient permettre cet usage.

> GRANDE PARCELLE EN LIMITE DE VILLAGE, EN CONTREBAS DE LA D 65

Cette parcelle se situe en contrebas de la D65 le long d'une route amenant à la déchetterie récemment aménagée par la communauté de communes. On se trouve à l'entrée du village. La vue porte loin sur le paysage minervois, pas encore refermé par la trame bâtie. Il s'agit d'un très grand terrain (40x180m dans la plus petite largeur) en pente légère séparé de la D 65 par un talus assez important. À l'angle de la parcelle, en partie haute se trouvent les conteneurs « verre et recyclable » ainsi qu'un transformateur. Les accès piétons à cette parcelle posent question à cause de l'importance du talus. De même, l'éloignement avec le centre du village ne permettra peut-être pas une utilisation quotidienne.

> BÂTIMENT EN CŒUR DE VILLAGE

Les élus nous signalent un bâtiment de typologie agricole situé en plein centre qui pourraient permettre du stationnement. Ce projet n'est pas d'actualité et nous n'avons pas pu visiter le bâtiment mais on peut noter déjà que sa situation est idéale. On peut imaginer que les bâtiments et les accès permettraient du stationnement en dehors de la voirie et à l'abri du regard.



Parking du Pressoir



Parking rue de la Tourette



Parking du Bosquet



Parcelle en contrebas de la D 65



Parcelle en contrebas de la D 65

DIAGNOSTIC - L'ÎLOT MAIRIE/ÉGLISE



L'îlot Mairie/Église au cœur des flux



Église Saint-Martin et Mairie



Ruelle le long de l'Église



Placette et restaurant



Épicerie - accès PMR



Plan de l'îlot Mairie/Église

UN PÉRIMÈTRE AU CŒUR DE NOMBREUSES PROBLÉMATIQUES

Les premiers éléments de diagnostic permettent de situer ce périmètre au cœur de nombreuses problématiques, stationnement, flux de circulation, équipements et patrimoine. On y trouve aussi le bâtiment abandonné qui questionne la commune. Il semble donc important de considérer dès le diagnostic cette zone et ses espaces publics comme un ensemble qui joue un rôle central dans la trame urbaine.

UNE CIRCULATION COMPLEXE

La carte ci-contre met en évidence le fait que l'église Saint-Martin et le bâtiment à l'abandon se trouvent dans une situation de carrefour. Que ce soit de Narbonne ou de Carcassonne, on arrive dans le village par cette zone, c'est la porte d'entrée sur le cœur historique du village.

L'avenue Bernard de Scalis est à double sens et la rue de la Tourette en sens unique vers la sortie du village. Les « stop » présents à l'arrivée de la rue de la Tourette sur l'avenue du Minervois et de l'avenue du Minervois vers l'avenue Bernard de Scalis permettent d'imaginer quelques difficultés de circulation. De plus, la visibilité à ces carrefours n'est pas optimale. Le stationnement sauvage autour du chevet de l'église, en plus de nuire à la lecture du bâtiment, représente aussi une gêne pour la sécurité des véhicules et des piétons. On peut noter aussi l'étroitesse des rues.

ÉLÉMENTS CONSTITUANT L'ÎLOT (BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS)

> L'ÉGLISE SAINT-MARTIN, classée aux titres des monuments historiques, présente un joli parvis au dallage pierre protégé par un muret pierre et quelques marches. Une place de stationnement gêne un peu cette mise en valeur déjà présente. L'arrière de l'église est encombré par du stationnement sauvage. Une ruelle piétonne avec une calade longe l'église et traverse l'îlot.

> LA MAIRIE se situe à proximité l'église Saint-Martin. Celle-ci se trouve à l'intersection de trois rues créant ainsi un parvis occupé aujourd'hui par quelques places de stationnement.

> L'ÉPICERIE se situe dans ce même îlot rue de la Tourette. L'accessibilité PMR est permise par une rampe en métal prenant place sur l'espace de la voirie.

> UNE PLACETTE se trouve en face de la Mairie avec des stationnements plantés de quelques arbres le long de la rue. À l'arrière des stationnements, on trouve un espace public peu lisible avec une fontaine qui ne fonctionne plus et le monument aux morts en fond. Les quelques arbres en limite de voirie ne semblent pas permettre une qualité d'ombre et de fraîcheur d'autant plus que le revêtement de sol est en enrobé. Les places bouchent l'accès à la placette. L'espace est entouré de murs, derrière un de ses murs se trouve la terrasse du restaurant.

> LE RESTAURANT, propriété de la commune est en face de la mairie. La commune est actuellement à la recherche d'un repreneur. Les élus soulignent le rôle primordiale du restaurant dans la vie de village. La terrasse du restaurant se trouve à l'arrière derrière des grands murs qui la séparent de la placette.

> LE PARKING DU PRESSOIR, comme vu précédemment surplombe la terrasse du restaurant. Sa situation pose la question d'un éventuel lien piéton.

LA REMISE À L'ABANDON

Il s'agit du bâtiment constituant l'objet initial de la demande formulée par la commune. Cette ancienne remise viticole est en état d'abandon manifeste depuis plusieurs années. La toiture est en train de s'effondrer. Le bâtiment présente un pignon aveugle vers le chevet de l'église. L'entrée se fait par l'avenue du Minervois (voirie très fréquentée) par une porte cochère flanquée de deux petites baies, il s'agit de la façade la plus caractéristique du bâtiment. La surface de l'édifice est d'environ 250 m². Des WC ont été construit à l'arrière de l'édifice. Leur intégration n'est pas optimale. Les élus désirent en première intention déconstruire le bâtiment car ils estiment que la rénovation de la toiture serait coûteuse.

CONSULTATION DE L'ABF

L'ensemble des projets étant situés dans le périmètre du bâtiment historique de l'église, la consultation de l'ABF est nécessaire et obligatoire. L'ABF peut être informé en amont du lancement ou avec une première esquisse du concepteur, pour connaître sa sensibilité quand à la qualité urbaine et patrimoniale du projet. Les instructions de la commune d'Escales sont suivies par monsieur LELIÈVRE.

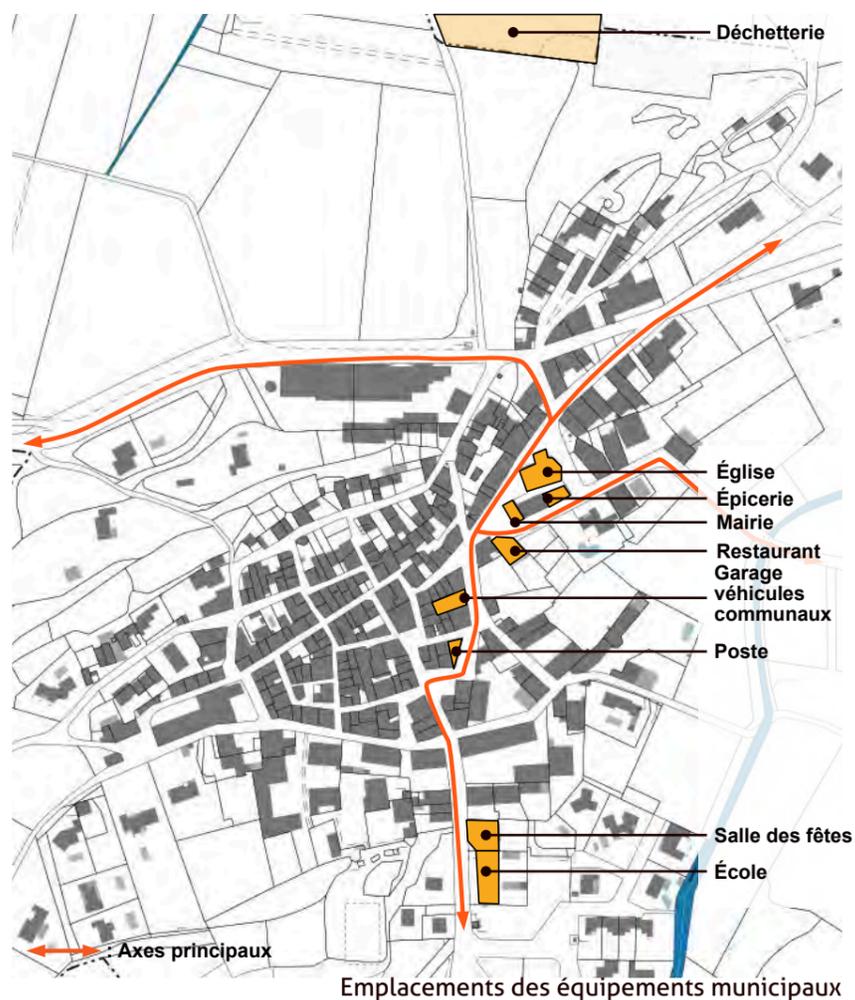


Toiture de la remise et wc publics



Façade principale

DIAGNOSTIC - LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX



Façade Av. Bernard de Scalès



Intérieur du local



Façade Rue de l'Ancien Four

LES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

La commune fait le constat qu'il manque une salle de petite surface pouvant accueillir environ 15 personnes pour certaines activités associatives (réunions, soirée jeux...).

Ces associations utilisent actuellement la salle Achille Mir mais cela entraîne des dépenses de chauffage qui ne sont pas adaptées au nombre de personnes présentes. Elles peuvent aussi pour le moment utiliser le restaurant tant que celui-ci n'a pas de gérant.

La remise abandonnée est une opportunité de surface déjà construite (à rénover) à prendre en compte en cas de besoins autres.

LES ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

Les équipements/bâtiments communaux se trouvent le long de la D 65 (Avenue Bernard de Scalès). On trouve le long de cette axe principal :

- L'Église Saint-Martin d'Escales, église romane classée aux titres des monuments historiques,
- L'épicerie, dont le local appartient à la commune,
- La mairie,
- Le restaurant; actuellement la commune cherche un gérant, l'ancien étant parti à l'automne.
- L'agence postale communale,
- La salle des fêtes (salle Achille Mir), grande salle pouvant accueillir des repas de groupe, spectacles, divers événements. Les associations l'utilisent actuellement aussi pour faire leur réunions parfois en petit comité.
- L'école.

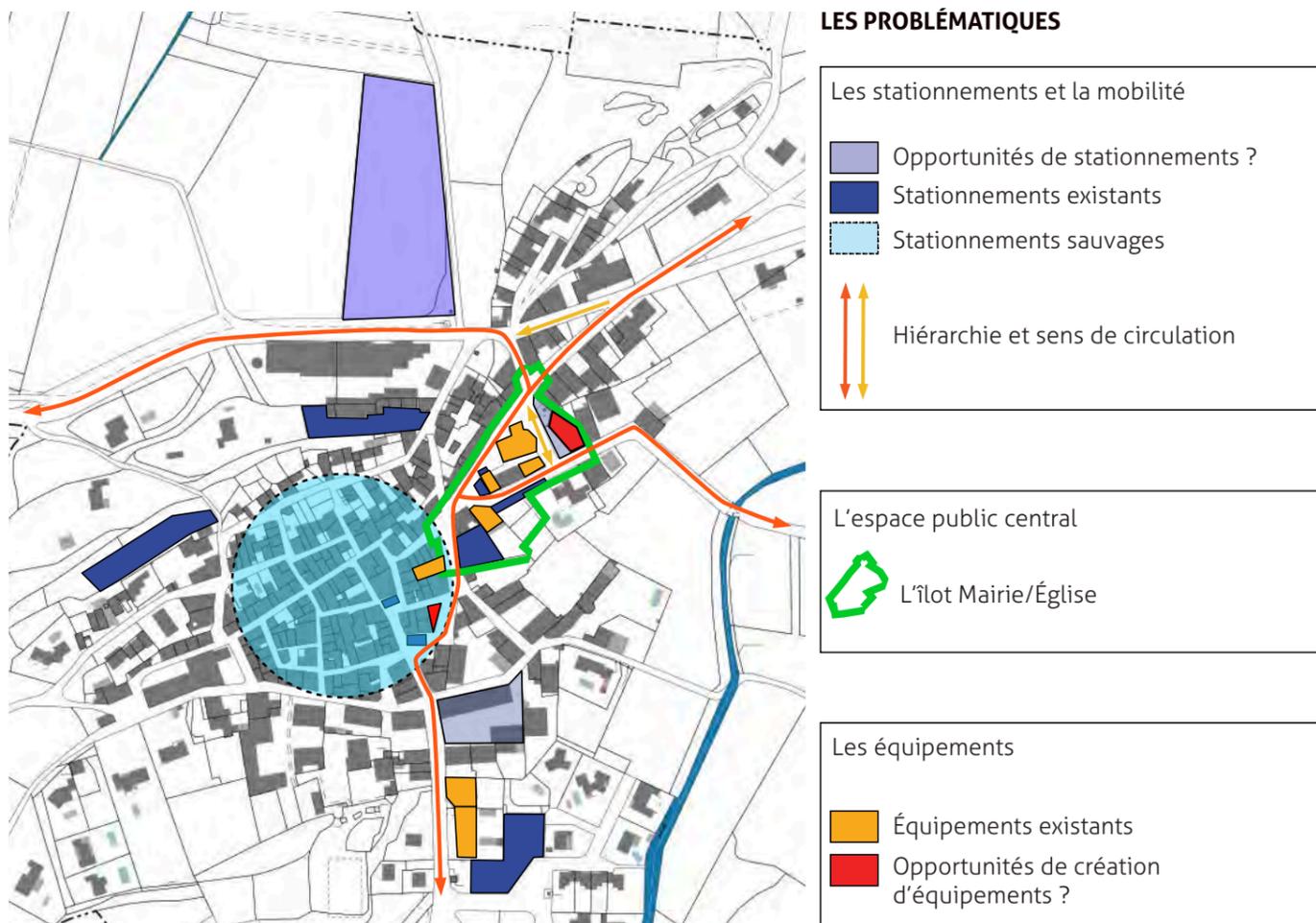
LE BÂTIMENT ABRITANT L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET L'ABRIBUS

L'agence postale occupe donc le RDC d'un bâtiment appartenant à la commune. A l'étage se trouve un logement communal. À côté de l'agence postale, un local brut non isolé et non chauffé sert aujourd'hui d'abribus. L'employée communale l'ouvre le soir pour qu'il puisse accueillir les scolaires le matin. Il s'agit d'une ligne régionale principalement fréquentée par des scolaires (collégiens et lycéens).

Les façades du bâtiment sont en mauvais état. Seul le soubassement semble avoir été repeint. La façade de la rue de l'Ancien Four présente un enduit abîmé et avec une unité extérieure de pompe à chaleur peu intégrée. En périmètre de bâtiment historique, l'ABF préconise que les unités soient placées en niche murales occultées d'une grille de ventilation.

La surface du local servant d'abribus est d'environ 20 m².

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES PROBLÉMATIQUES



Carte de synthèse des problématiques

DES PROBLÉMATIQUES ISSUES DU DIAGNOSTIC ET DU CONSTAT DES ÉLUS

Trois thèmes se sont dégagés de la partie diagnostic et des visites avec les élus :

- > INTERROGER LES STATIONNEMENTS ET LES MOBILITÉS
- > REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DE L'ÎLOT MAIRIE/ÉGLISE
- > QUESTIONNER LES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS

MÉTHODE : DES ENJEUX À TRAITER DE MANIÈRE TRANSVERSALE POUR GARANTIR DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ ET UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DU VILLAGE

> Avoir une réflexion d'ensemble prenant en compte les espaces publics, le stationnement et les équipements à l'échelle du village et avec une projection dans le long terme en lien avec le projet communal dont sera issus des choix programmatiques.

Au vu du manque de données plus précises sur la circulation et le stationnement, il serait intéressant que la commune mène un diagnostic d'ensemble sur ces sujets qui affinerait l'état des lieux pour éviter de traiter la question du stationnement au cas par cas, attitude qui reviendrait à démolir dès que possible pour créer quelques places de stationnements sans prendre en compte l'ensemble.

La question des besoins en équipement doit aussi être traitée de manière globale.

> Ne pas réfléchir l'aménagement par le prisme de la voiture (éviter les aménagements de type routier). Chaque projet est créateur d'espace public ayant une vocation polyvalente permettant une multiplicité d'usages.

> Respecter et valoriser le patrimoine, avoir une démarche exemplaire.

Autres principes à prendre en compte de manière générale pour des espaces publics harmonieux :

- > **COMPOSER AVEC LE PAYSAGE**
 - s'appuyer sur la structure paysagère existante
 - s'insérer dans le paysage local
 - composer avec le dénivelé
- > **AFFIRMER UNE AMBIANCE VILLAGEOISE**
 - respecter la simplicité et la rusticité des espaces publics villageois
 - limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols
 - faire une large place au végétal
 - intégrer finement les dispositifs techniques au projet d'aménagement
 - mettre en valeur le patrimoine bâti
 - préserver le petit patrimoine en s'appuyant sur les savoir-faire traditionnels
- > **CONCEVOIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE**
 - préserver les espaces naturels, la biodiversité et la végétation locale
 - recourir à des pratiques respectueuses de l'environnement dans le choix des matériaux, des plantations et en matière d'entretien
 - anticiper le réchauffement climatique au travers du choix des végétaux et de leur entretien
 - garantir l'accessibilité des espaces au plus grand nombre.
- > **STATIONNEMENTS**
 - adapter les stationnements à des besoins variés
 - assurer la continuité des déplacements
 - réduire l'impact des espaces de stationnement et améliorer leur qualité de traitement
 - libérer les pieds de façades de la présence des véhicules
 - adapter les matériaux au type d'occupation des espaces de stationnement
 - privilégier la polyvalence de l'aménagement
- > **MOBILITÉ**
 - affirmer la hiérarchie des voies de circulation
 - redéfinir la place de la voiture au sein des villages
 - conforter la place du piéton
 - concilier les différents modes de déplacement
 - éviter le recours à des aménagements « routiers »
 - réduire la vitesse des véhicules motorisés

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS - LA QUESTION DU STATIONNEMENT

PARKING DU PUECH HAUT

Actuellement, le stationnement se fait de manière naturelle.

Une amélioration simple du dispositif viserait à organiser le stationnement et à limiter la surchauffe l'été. Plusieurs systèmes peuvent être mis en place tout en gardant un revêtement perméable (qui ne permet pas un marquage à la peinture). Des butées de stationnements peuvent être utilisées, elles ont l'avantage d'être peu coûteuses et de s'intégrer dans un environnement naturel et planté. Une trame d'arbres pourrait aussi être envisagée. Elle permettrait de délimiter clairement quelques emplacements (schéma ci-dessous) en empiétant légèrement sur les stationnements tout en créant de l'ombre. Polyvalence des espaces

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

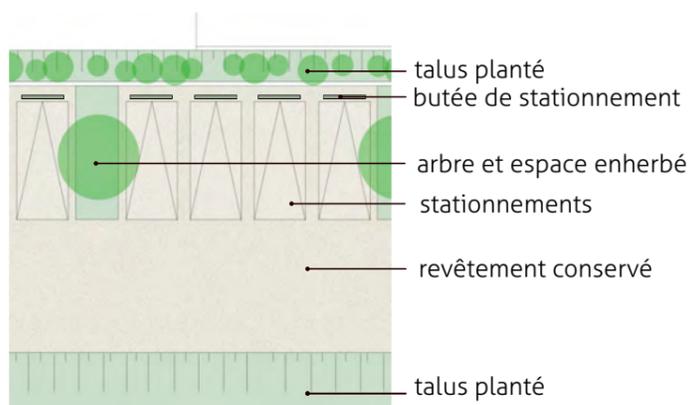


Clarifier les limites du revêtement accessible véhicules tout en conservant sa perméabilité

Marquer les emplacements par des butées de stationnement en bois ou par une trame d'arbres

Planter et entretenir les talus pour renforcer l'aspect végétal de l'espace

Interroger les usages de l'espace au fond du parking trop étroit pour le stationnement :
aménager un espace enherbé au fond marquant clairement la limite des espaces dédié au stationnement ?
aménager un terrain de pétanque?



PARKING DU PUECH BAS

Les principes à mettre en œuvre sont les mêmes que pour le parking du Puech Haut même si ici, seul du stationnement en créneau est possible.

> JURIDIQUE

La situation particulière de cet espace pose plusieurs questions et remarques :

- Quelles sont les conditions de la servitude que la mairie a avec le propriétaire de ces parcelles?
- Si la mairie souhaite modifier (planter...) la zone, une autre convention doit être faite qui spécifiera les aménagements et l'entretien que la commune effectuera sur ces parcelles privées.

EXEMPLES D'AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT

Exemples de mise en œuvre de butées de stationnement



Aménagement d'un parking d'entrée de village - Limogne en Quercy - Lot - Concepteur : Pour Une Ville Aimable



Aménagement des abords du couvent des Junies - Les Junies - Lot

PROJET DE PARKING PAYSAGER

INTERROGER LES USAGES

Les dimensions ainsi que le dénivelé (4m environ) semblent indiquer que le parking risque d'être boudé par les habitants dans le cas où la mairie aménagerait un parking sur la totalité de la parcelle pour un usage quotidien.

Plutôt que d'envisager un réel parking, la commune pourrait profiter de l'opportunité que représente cette grande parcelle pour créer un espace planté ayant une vocation polyvalente comprenant un espace de stationnements temporaires/grand parc planté, une aire de loisirs/jeux et du stationnement plus quotidiens.

Cet espace pourrait accueillir le stationnement pour des événements festifs ponctuels (fête de village, vide grenier...) en limitant au maximum la modification et l'aménagement du terrain par la plantation d'une trame d'arbres. Pour transformer cet espace en grand parking en cas d'événements festifs, il suffirait d'ajouter de la rubalise entre les arbres. Cela permettrait au village de bénéficier le reste du temps d'un grand espace ombragé permettant une multitude de fonctions (organisations de marché artisanat, concerts...). La parcelle offrirait aussi un espace planté aux habitants d'Escales, large espace vert ouvert sur le grand paysage et répondant au village dense et minéral.

COMPOSER AVEC LE PAYSAGE

> TIRER PARTI DE LA TOPOGRAPHIE DU SITE - COMPOSER AVEC LE DÉNIVELÉ

Un aménagement adapté à la topographie du terrain permet de limiter la mise en œuvre de terrassements souvent coûteux et très impactant pour le paysage.

Pour tirer parti au mieux du site, il est essentiel :

- d'exploiter les zones de faible déclivité pour aménager les emplacements de stationnement ;
- de dédier les espaces à forte pente aux plantations ;
- de structurer finement le dénivelé ;
- de choisir un dispositif de soutènement adapté.



(Extrait de la charte d'aménagement des espaces publics du parc régionale des Causses du Quercy)

> CONSTRUIRE LE PROJET EN LIEN AVEC LE PAYSAGE ET S'APPUYER SUR LA STRUCTURE PAYSAGÈRE EXISTANTE

Le projet d'aménagement devra affirmer et conforter les liens entre village et paysage alentours au travers notamment :

- de la mise en valeur des vues ;
- de la préservation et la valorisation des continuités entre les espaces publics villageois.

> S'INSÉRER DANS LE PAYSAGE LOCAL

L'insertion dans le paysage des aménagements des espaces publics passe :

- par l'utilisation de végétations locales qui participe à l'ambiance et l'identité du lieu ;
- par l'emploi de matériaux dont les teintes s'inscrivent dans les tonalités du paysage villageois : teintes sobres et sourdes,
- ou correspondant à des matériaux locaux employés dans les constructions historiques.

UN AMÉNAGEMENT EN SÉQUENCES

> SÉQUENCE 1 : UN ESPACE POLYVALENT PERMETTANT LE STATIONNEMENT ET D'AUTRES ACTIVITÉS

- planter une trame d'arbres permettant entre chaque ligne de retrouver deux rangées de stationnement en bataille de part et d'autre d'un espace de circulation ;
- ménager deux accès à cette zone pour faciliter les différents usages.

> SÉQUENCE 2 : UNE AIRE DE PIQUE-NIQUE/LOISIRS EN CONTINUITÉ DU STATIONNEMENT

- mise en place de table de pique-nique ou de jeux pour enfants de facture simple et en bois ;
- planter des arbres de manière moins régulière, la question des véhicules ne se posant pas ici.

> SÉQUENCE 3 : UN ESPACE DE STATIONNEMENT QUOTIDIEN (selon les besoins en stationnement)

- privilégier les revêtements perméables (stabilisé, éventuellement terre-pierre pour les stationnements...);
- planter une trame d'arbre pour garantir l'ombre et délimiter les stationnements ;
- aménager des escaliers pour faciliter les accès piétons ;
- questionner les liaisons piétonnes avec le centre du village dans le cadre d'une réflexion globale sur la circulation. (Les deux rues permettant d'arriver au centre sont étroites, à noter que la liaison piétonne telle quelle serait relativement dangereuse.) ;
- intégrer des poubelles (massifs plantés, palissades bois...).



EXEMPLES D'ESPACES DE LOISIRS ET DE PARKINGS PAYSAGERS



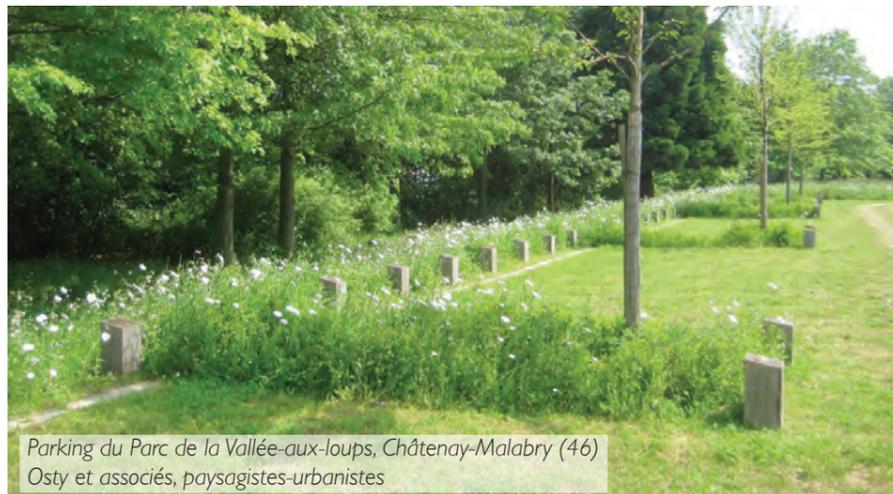
Aire de loisirs de Compolibat - Aveyron - Jour de marché des artisans



mélange terre/pierre



aire de stationnement naturelle en revêtement terre/pierre



Parking du Parc de la Vallée-aux-loups, Châtenay-Malabry (46)
Osty et associés, paysagistes-urbanistes



Stationnements sur stabilisé, Aragon (11)



Stationnements sur graves, Beaumont (63)



Jeux dans la pente



ORIENTATIONS AMÉNAGEMENT ESPACE PUBLIC AUTOUR DE L'ÎLOT MAIRIE/ÉGLISE - DEVENIR DE LA REMISE ABANDONNÉE

La présente fiche étudiera deux scénarios. Le premier envisage la démolition complète de la remise pour améliorer et valoriser l'espace public et le patrimoine. Le second envisage une déconstruction partielle.

ENJEUX

L'aménagement devra répondre aux enjeux évoqués dans la partie synthèse pour permettre des espaces harmonieux et valorisant :

- créer des espaces publics mettant en valeur le patrimoine ;
- créer des espaces polyvalents avec une multiplicité d'usages ;
- concevoir un aménagement durable (sols perméables, végétalisation pour garantir ombrage et fraîcheur) ;
- affirmer une ambiance villageoise ;
- répondre à la problématique du stationnement et de la mobilité .

SCÉNARIO 1 - CRÉATION D'UNE PLACETTE À L'EMPLACEMENT DE LA REMISE ABANDONNÉE - PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Traiter l'îlot comme un véritable ensemble

Créer un parvis pour la Mairie en conservant une place PMR

Végétaliser les pieds de façades de végétation rue de la Tourette et autour de l'Église



Aménager une placette plantée aux multiples usages :

- Conserver les oliviers existants faisant la limite avec la chaussée
- Installer du mobilier simple (bancs, jeux en bois...)
- Créer du stationnement
- Envisager de déplacer les WC pour une meilleure intégration
- Mettre en œuvre des revêtements de sol perméable (pavés enherbés ?), créer une continuité piétonne avec la ruelle (marquer la traversée piétonne ?)
- Traiter le mur du fond (végétalisation par des plantes grimpantes)

Créer un véritable parvis à la mairie en conservant uniquement la place PMR

Mettre en valeur l'accès au jardin

Transformer la placette de la fontaine en jardin aux multiples usages :

- Conserver la possibilité de cérémonies de commémoration (Monument aux morts)
- Installer du mobilier simple (bancs, jeux en bois...)
- Permettre d'utiliser l'espace en terrain de pétanque
- Sol en partie enherbé, revêtement en grave au centre?

Garantir l'intimité de la terrasse par une haie

Permettre une continuité piétonne (escalier d'accès au parking du Pressoir)

Installer des jeux simples en bois

Redessiner les places de stationnement (voir zoom page suivante)

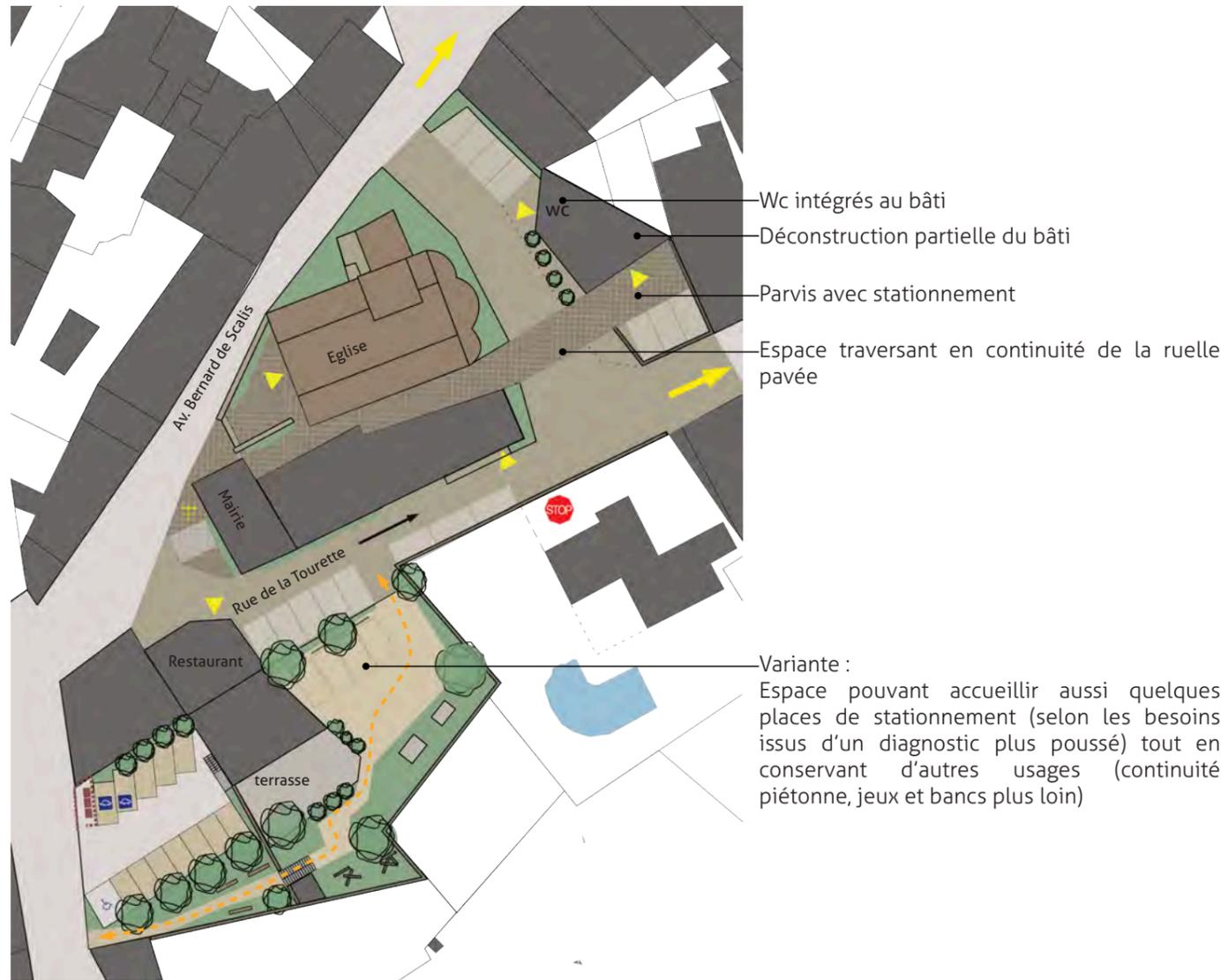
SCÉNARIO 2 - DÉCONSTRUCTION PARTIELLE DE LA REMISE - PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Le scénario 2 propose une démolition partielle du bâti en s'appuyant sur la forme urbaine. La percée de la ruelle piétonne qui longe l'église engendrerait la déconstruction d'une partie de la remise. Les murs seraient conservés de manière à garder la trace du bâti ainsi que la façade principale (avenue du Minervoï), qui protégerait le parvis de l'équipement et quelques places. La déconstruction partielle engendrerait une nouvelle façade à l'arrière de la façade conservée sur l'Avenue du Minervoï.

On conserverait donc environ 120 m², surface qui pourrait nourrir la réflexion sur les besoins en équipements (une salle de taille intermédiaire, du stockage?). Les WC publics pourraient être intégrés dans le volume.

D'autres scénarios concernant le devenir de la remise pourront être envisagés par le concepteur.

Le reste de l'espace public serait traité de la même manière que dans le scénario 1.



EXEMPLES DE REQUALIFICATIONS D'ESPACES PUBLICS



Aménagement d'un cœur de village à Issendolus (Lot) - conceptrice : Amélie Vidal



Aménagement d'un cœur de village aux Arques (Lot) - concepteur : Guillaume laizé



Aménagement d'un cœur de village à Marcillac-sur-Célé (Lot) - concepteur : Guillaume Laizé

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT - ZOOM SUR LE PARKING DU PRESOIR

La mairie souhaite réaménager le parking du Pressoir dans un avenir proche. Sa volonté actuelle est de repeindre les places pour rationaliser le stationnement.

Le proposition ci-dessous vise à créer un véritable parking paysager répondant aux enjeux évoqués.

Il s'agit d'un projet simple et peu coûteux, proposant le découpage d'un partie de l'enrobé pour le remplacer par des revêtements perméables ou de la pleine terre :

- polyvalence des espaces ;
- parking traité comme de l'espace public ;
- présence accrue du végétal.



EXEMPLE PROJET DE CRÉATION D'UN JARDIN DANS UN PARKING

